

Séance publique du 4 novembre 2002

Délibération n° 2002-0858

commission principale : finances et institutions

objet : **SAIEM de Vaulx en Velin - Exercice 2001 - Présentation du rapport d'activité**

service : Direction générale - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) de Vaulx en Velin a été chargée de l'étude et de la construction d'un ensemble immobilier à usage commercial dans le centre-ville de Vaulx en Velin.

L'article L 1 524-5 -7° alinéa- du code général des collectivités territoriales stipule que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le document présenté au Conseil reprend le bilan d'activités de l'exercice 2001 approuvé par le conseil d'administration de la société.

Au titre de cet exercice, les représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de la société étaient messieurs Jacky Darne et Laurent Clamaron.

Pour pouvoir apprécier les résultats de l'année 2001 , il paraît utile de les présenter dans un contexte rétrospectif portant sur trois exercices.

Rubriques	1999 K€	2000 K€	2001 K€	Tendance 2000-2001
capital social	1 600	1 600	1 596	
participation financière de la collectivité au capital	29,7%	29,7%	29,7%	
participation financière des autres collectivités	34,5%	34,5%	34,5%	
produits d'exploitation	74	105	110	↗
résultat d'exploitation	- 46	- 49	- 82	↘
résultat net	- 43	- 45	- 81	↘
capacité d'autofinancement	13	18	20	↗
capitaux propres	1 483	1 438	1 357	↘

Les résultats financiers sont toujours déficitaires, mais l'excédent brut d'exploitation est en légère progression, passant de 13 % à 17 % des loyers. Le loyer, calculé à partir du chiffre d'affaires de la moyenne surface Casino, progresse de + 11 %.

Le seul fait marquant de l'exercice réside dans la négociation engagée par la SAIEM avec l'association syndicale afin d'obtenir une diminution sensible des charges que la SAIEM n'est pas en mesure de répercuter sur le propriétaire Casino.

A noter que l'impôt foncier de l'exercice 2001, soit 40 994 €, n'a pas été répercuté sur l'exploitant ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 1 524-5-7° alinéa du code général des collectivités territoriales ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la SAIEM de Vaulx en Velin au titre de l'exercice 2001.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,